

# *Un Canada propre :*

## **Protéger l'environnement et faire croître notre économie**



# 2018 : Une année de lutte contre les changements climatiques

- La population canadienne sait que les changements climatiques entraînent des coûts, et que la prise de mesures à cet égard est la clé de la réussite dans la nouvelle économie à faibles émissions de carbone.
- C'est pourquoi le gouvernement continue à déployer des efforts importants pour bâtir un avenir plus sain et plus propre.
- La semaine passée, le Canada s'est joint aux nations du monde entier pour mettre la dernière main aux règles de l'**Accord de Paris**.
- Au Sommet des dirigeants du G7 en juin dernier, le Canada s'est fait le champion de la Charte sur les plastiques dans les océans et s'est engagé à **réduire les déchets plastiques**.
- Cette année, le Canada a également joué un rôle de leadership au pays.
  - De la contribution historique de 1,35 milliard de dollars à **Patrimoine naturel** prévue au budget de 2018
  - Aux **mesures réglementaires relatives aux principales sources d'émissions** comme l'électricité produite à partir du charbon, le méthane, les véhicules lourds et les réfrigérants
  - En passant par l'annonce, en octobre, du **prix fédéral sur la pollution** et de l'incitatif à agir pour le climat

# *Un Canada propre : Le Canada a un plan ambitieux pour bâtir un avenir plus sain*

Un Canada propre : vue d'ensemble des mesures prises par le Canada pour lutter contre les changements climatiques

- la tarification de la pollution par le carbone partout au Canada afin que polluer ne soit plus gratuit
- l'élimination progressive des centrales thermiques traditionnelles alimentées au charbon, et l'investissement dans les énergies renouvelables
- le développement du transport en commun dans tout le pays
- l'investissement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique pour aider les familles et les entreprises à épargner de l'argent
- l'investissement dans des technologies canadiennes et des solutions propres
- l'amélioration des codes et des normes du bâtiment de façon à ce que nos maisons et immeubles consomment moins d'énergie
- la mise au point de solutions plus propres pour remplacer le diesel dans les communautés éloignées
- le resserrement de certaines normes pour rendre les carburants moins polluants et diminuer les coûts pour faire rouler nos voitures
- le doublement de la superficie de nature protégée
- l'élimination des déchets en plastique dans notre environnement

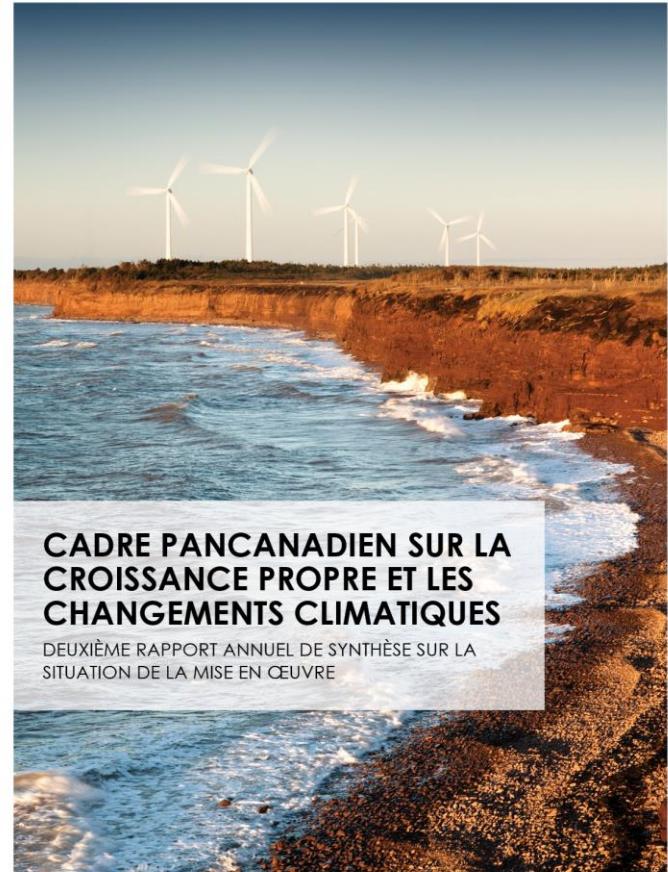


 Environnement et  
Changement climatique Canada Environment and  
Climate Change Canada

Canada 

# Deuxième rapport de synthèse annuel

- Ce rapport aux premiers ministres rend compte dans les détails des progrès accomplis au cours de l'année dernière dans la lutte contre les changements climatiques.



Aujourd’hui, le gouvernement prend des mesures supplémentaires, en publiant ce qui suit :

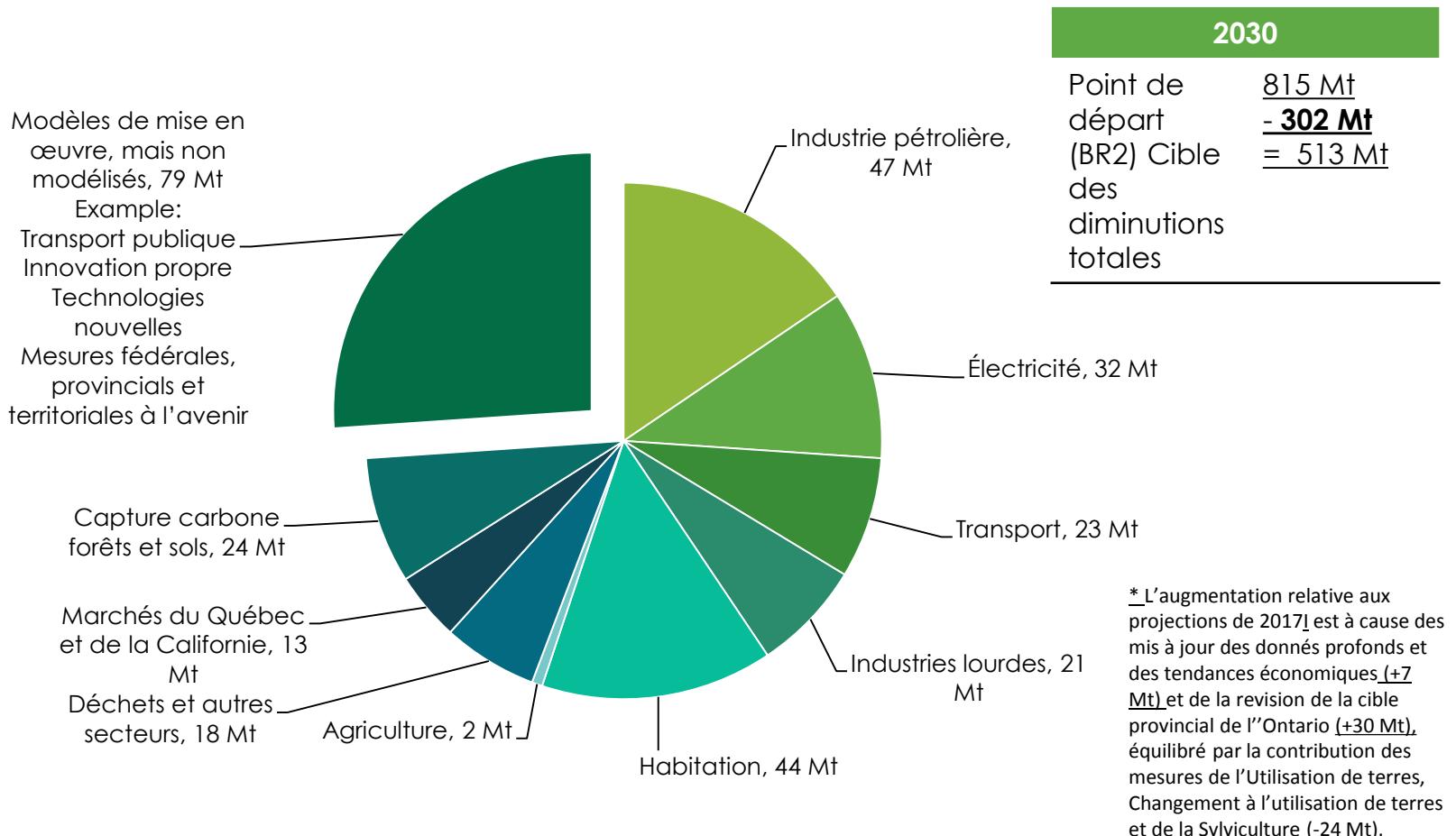
- Rapport de 2018 sur les projections des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du Canada
- Étapes suivantes de la mise en œuvre du système fédéral de tarification de la pollution pour les grandes industries (le « système de tarification fondé sur le rendement »)
- Article sur la conception de la réglementation sur la Norme sur les combustibles propres

# Grandes lignes des projections 2018 d'émissions

Contrairement aux projections énoncées en 2015, il est prévu que les émissions, en 2030, diminueront de 592 Mt, au lieu de croître de 815 Mt.

- Politiques fédérales et provinciales mises à jour et nouvelles
- Contribution du secteur foncier à l'objectif du Canada à l'horizon 2030
- Mises à jour des données historiques
- Hypothèses des prévisions actuelles, p. ex., taux de croissance du PIB, taux de croissance de la population, prix du pétrole et du gaz et projections de production
- Amélioration de la modélisation
- Nouveautés dans le rapport de cette année :
  - Projets des polluants atmosphériques, y compris le carbone noir (un polluant climatique de courte durée)
  - Scénario des avancées technologiques, qui indique l'incidence potentielle de progrès technologiques plus rapides

# Réductions pour atteindre l'objectif de 2030



Note: Il est estimé que la tarification du carbone permettra des réductions de 50-60 Mt en 2022, et ce pour l'ensemble des secteurs économiques.

# Étapes suivantes de la mise en œuvre du système fédéral de tarification de la pollution pour les grandes industries

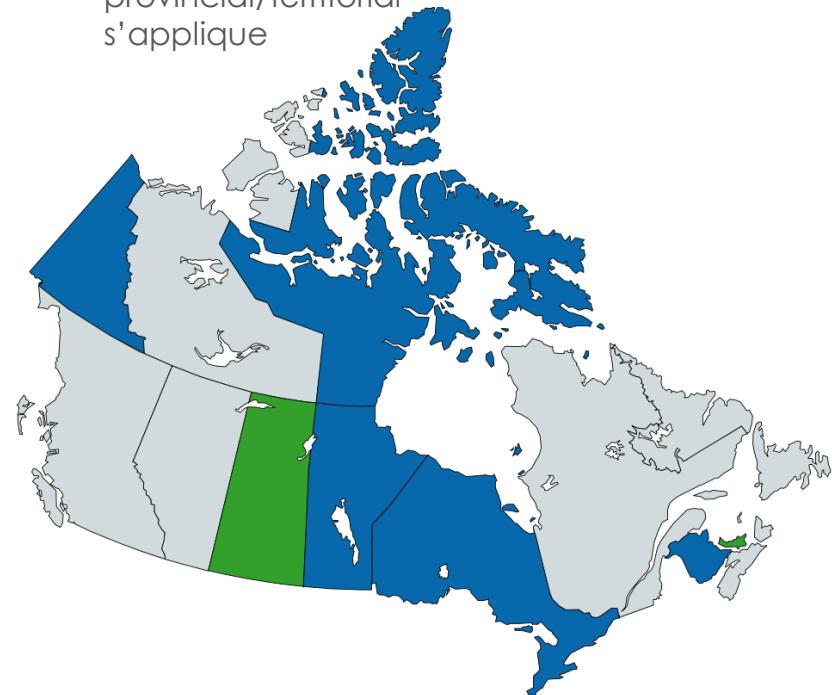
- Projet de règlement publié aujourd’hui concernant le système de tarification fondé sur le rendement pour les grandes industries
- Publication des documents réglementaires connexes aux fins de consultation et pour permettre au règlement d’entrer en vigueur en 2019
  - Avis d'intention
  - Modification à l'Arrêté sur la production de renseignements d'octobre
  - Politique d'adhésion
    - pour les petits établissements qui peuvent faire preuve de compétitivité, préoccupations relatives aux fuites de carbone

# Le système fédéral de tarification de la pollution par le carbone

Suivant la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, le filet de sécurité fédéral se divise en deux parties :

- Redevance réglementaire sur les combustibles – s'appliquera à compter du mois d'avril 2019 en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et au Manitoba et en juillet 2019 au Nunavut au Yukon
- Système réglementaire pour les grandes installations industrielles – système fédéral de tarification fondé sur le rendement (STFR) – s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et partiellement en Saskatchewan, et en juillet 2019 au Nunavut et au Yukon

- Le filet de sécurité fédéral s'applique intégralement
- Le système provincial/territorial s'applique
- Le filet de sécurité fédéral s'applique partiellement



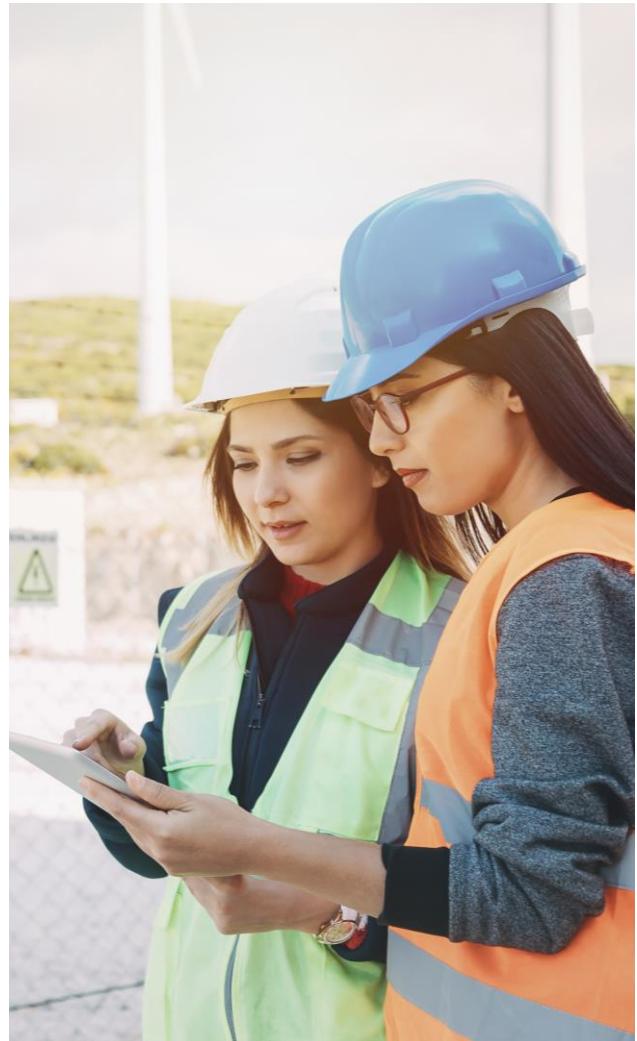
# Fonctionnement du STFR

- Lorsque la pollution coûte de l'argent, les entreprises sont motivées à moins polluer. Et lorsqu'un système de tarification est en place, une entreprise qui offre des technologies propres trouvera tous les acheteurs enthousiastes qu'elle voudra.
- Le STFR est conçu pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions et à innover **tout en maintenant leur compétitivité** et en évitant les fuites de carbone



# Fonctionnement du STFR

- Il crée une **forte incitation financière** pour les installations les moins efficientes à **réduire les émissions** par unité de production et pour les installations qui affichent de bons résultats à **continuer à s'améliorer**.
- Normes relatives aux intensités d'émission (normes fondées sur le rendement)
  - Les installations dont les émissions sont inférieures gagnent des crédits qu'elles peuvent vendre.
  - Les installations dont les émissions sont supérieures à la limite ont trois options.
    - Payer le prix de la pollution par le carbone (20 \$/t en 2019, passera à 50 \$/t en 2022)
    - Soumettre des crédits excédentaires achetés auprès d'installations qui étaient inférieures à leur limite
    - Soumettre des crédits compensatoires admissibles



# Normes fondées sur le rendement

- L'approche est reconnue en tant que pratique exemplaire – des mécanismes similaires sont utilisés dans le monde entier, y compris ici, au Canada.
- Chaque installation se conforme à une norme fondée sur le rendement adaptée à son secteur.
- Le projet de règlement comprend plus de 70 normes fondées sur le rendement, qui s'appliquent à un vaste éventail d'activités industrielles
- La plupart des normes sont établies à 80 % de l'intensité moyenne des émissions du secteur (20 % sous la moyenne).
- Selon les répercussions sur la compétitivité, certaines normes sont établies à d'autres niveaux.
  - Produits pétrochimiques 90 %
  - Chaux et ciment : 95 %
  - Engrais azotés, sidérurgie : 90 % (annoncées en Juillet 2018)
- Les normes fédérales sont **aussi strictes ou plus** que celles des autres systèmes.

# Prochaines étapes de la tarification de la pollution par le carbone

- **1<sup>er</sup> janvier 2019** : le STFR s'applique au Manitoba, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard, partiellement en Saskatchewan
- **Début 2019**
  - Détails sur l'utilisation des recettes
  - Dernière main à la politique d'adhésion
- **Avril 2019** : la redevance fédérale sur les combustibles s'applique au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan
- **Printemps 2019** : publication du règlement définitif sur le STFR
- **1<sup>er</sup> juillet 2019** : le filet de sécurité fédéral s'applique au Nunavut et au Yukon
- Paiements de l'**incitatif à agir pour le climat** en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, et au Nouveau-Brunswick

# Article sur la conception de la réglementation sur la Norme sur les combustibles propres

- Le document de conception réglementaire établit les éléments de conception proposés du cadre réglementaire de la Norme sur les combustibles propres pour les combustibles liquides.
  - Projet de règlement prévu pour le printemps 2019
- La Norme sur les combustibles propres exigera des producteurs et des importateurs de combustibles fossiles de réduire l'**intensité en carbone du cycle de vie** des combustibles qu'ils fournissent.
  - De la production des matières de base à la consommation du carburant (combustion)
- Elle établira des exigences d'intensité en carbone pour les combustibles fossiles liquides, gazeux et solides.
- Elle réalisera des réductions annuelles de 30 mégatonnes des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, du transport et de l'industrie d'ici 2030.
- Elle complétera la tarification de la pollution causée par le carbone en stimulant les investissements dans les combustibles plus propres et une décarbonisation majeure du secteur des transports.

# Système d'échange de crédits

- La conformité reposera sur un système de crédits échangeables.
  - Elle permettra des réductions à faible coût et encouragera l'innovation et les investissements dans les carburants renouvelables et à faible teneur en carbone et les technologies propres.
- Les entreprises peuvent générer des crédits en prenant les mesures suivantes :
  1. Réduire l'intensité carbonique d'un combustible tout au long de son cycle de vie
    - P. ex., changements aux procédés pour réduire les émissions des raffineries
  2. Produire ou importer des carburants renouvelables et d'autres carburants à faible teneur en carbone
    - P.ex., le mélange de carburants avec de l'éthanol ou du biodiesel
  3. Remplacer un carburant par un carburant plus propre
    - P. ex., lorsqu'un carburant de transport liquide est remplacé par le gaz naturel, le propane, l'électricité ou l'hydrogène



# Annexe

# Projections des émissions : engagements du Canada en matière de déclaration

- Le gouvernement du Canada a l'obligation de publier les projections des émissions de gaz à effet de serre du Canada chaque année et le fait depuis 2011.
  - Notre page Web sur les projections des émissions de gaz à effet de serre :  
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/projections.html>
- Des mises à jour doivent être régulièrement apportées aux projections des émissions du Canada afin de respecter les exigences de déclaration internationales sous les régimes suivants :
  - Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
  - Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD)
  - Cadre d'action du Conseil de l'Arctique sur la réduction accrue des émissions de carbone noir et de méthane

# Projections des émissions : trois scénarios

- Scénario de référence
  - Tient compte des politiques et des mesures fédérales, provinciales et territoriales annoncées ou mises en place au mois de septembre 2018, et en partant du principe qu'aucune mesure supplémentaire ne serait prise par le gouvernement.
- Mesures supplémentaires
  - Comprend des politiques et des mesures fédérales, provinciales et territoriales qui ont été annoncées, mais qui n'avaient pas encore été pleinement mises en œuvre.
- Scénario des avancées technologiques
  - Étudie l'incidence du développement accéléré et de l'adoption de certaines technologies propres, telles que les pompes à chaleur, les véhicules électriques (VE), le drainage par gravité au moyen de vapeur (DGMV), l'extraction par solvant, l'utilisation d'anodes inertes dans les fonderies d'aluminium, la production accrue d'électricité renouvelable, et une augmentation des lignes de transport d'énergie interprovinciales.

# Projections des émissions de polluants atmosphériques

- La plupart des émissions de polluants atmosphériques devraient décliner, ce qui reflète un grand nombre de politiques et de mesures déjà mises en œuvre par le Canada pour réduire la pollution atmosphérique.
- Même si elles ne sont pas encore intégrées aux projections des polluants atmosphériques, les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en vertu du Cadre pancanadien qui figurent dans le scénario des mesures supplémentaires devraient entraîner des retombées positives quant aux polluants atmosphériques.

# Projet de règlement sur le STFR

- Critères concernant les installations que le STFR doit couvrir
- 74 normes fondées sur le rendement
- Méthodologie de calcul de la limite des émissions d'une installation
- Exigences relatives à la quantification, à la déclaration et à la vérification
- Règles de conformité et d'indemnisation

# Normes fondées sur le rendement (NFR)

Secteur	Nbre de NFR	Secteur	Nbre de NFR
Charbon activé	1	Industrie légère	5
Fusion et affinage des métaux communs	6	Chaux	3
Briques	1	Exploitation minière	7
Noir de carbone	1	Méthylpentaméthylénediamine	1
Ciment	3	Engrais azotés	4
Char	1	Nylon	2
Produits chimiques (éthanol)	2	Pétrole et gaz	8
Électricité	3	Raffinage du pétrole pour lubrifiants	1
Transformation alimentaire	6	Produits pétrochimiques	6
Boulettage de mineraux de fer	2	Produits pharmaceutiques	1
Sidérurgie	6	Potasse	2
		Pâtes et papiers	2
<b>Nombre total de NFR = 74</b>			

# Autres publications sur le STFR sorties aujourd'hui

- Avis d'intention
  - L'avis d'intention fait en sorte que les exigences qui figureront dans la version définitive du règlement sur le STFR s'appliqueront rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Modification à l'Arrêté sur la production de renseignements publié en octobre
  - Ajoute des exigences concernant les secteurs qui ne figurent pas explicitement dans l'arrêté d'octobre
- Politique d'adhésion
  - Les installations qui émettent entre 10 kt et 50 kt par année peuvent demander à adhérer au STFR si elles peuvent prouver que la tarification du carbone crée des risques pour la compétitivité et des risques de fuite de carbone.

# NCP : à commencer par le groupe des combustibles liquides.

